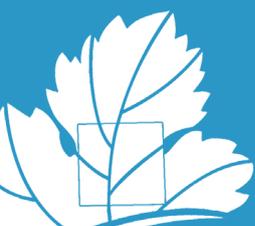


zoom sur...



St Marcel

A l'instar de nombreuses communes de France, Saint-Marcel doit faire face à la forte baisse des dotations de l'Etat depuis quelques années. Cette contrainte est difficilement absorbable et n'est pas sans avoir des répercussions sur les finances locales ce qui impacte nécessairement l'action de la collectivité.

Dans le même temps, la commune doit assumer des dépenses imposées comme l'organisation des rythmes scolaires et l'augmentation de certaines charges.

Pour conserver son autonomie à agir, veiller au maintien de l'équilibre budgétaire, et donc aux capacités de (auto) financement des actions de service public que la commune souhaite maintenir et développer (réfections de voiries, maintien des subventions aux associations, maintien de l'ensemble des bâtiments et installations dans un bon état d'entretien, soutien au CCAS...), la commune doit contenir l'effet ciseau et alors rechercher une rationalisation des dépenses de fonctionnement et une optimisation des recettes. Aussi, lors de sa séance du 24 mars dernier, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux des impôts locaux : taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur le foncier non bâti.

Les taux des impôts locaux sont historiquement bas à Saint-Marcel notamment lorsqu'on les compare avec ceux pratiqués par certains de nos voisins. Cette situation a d'ailleurs été l'un des éléments qui a déterminé le conseil municipal à acter, en juin 2016, que le rapprochement avec la ville de Vernon par la création d'une commune nouvelle ne pouvait être réalisé pour préserver l'intérêt des marcellois et marcelloises. Ce constat est encore renforcé au regard des installations et équipements à la disposition des habitants.

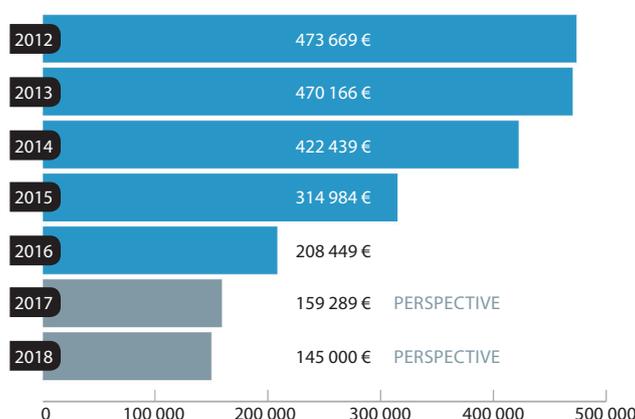
budget 2017

UN BUDGET RÉFLÉCHI & RIGOUREUX

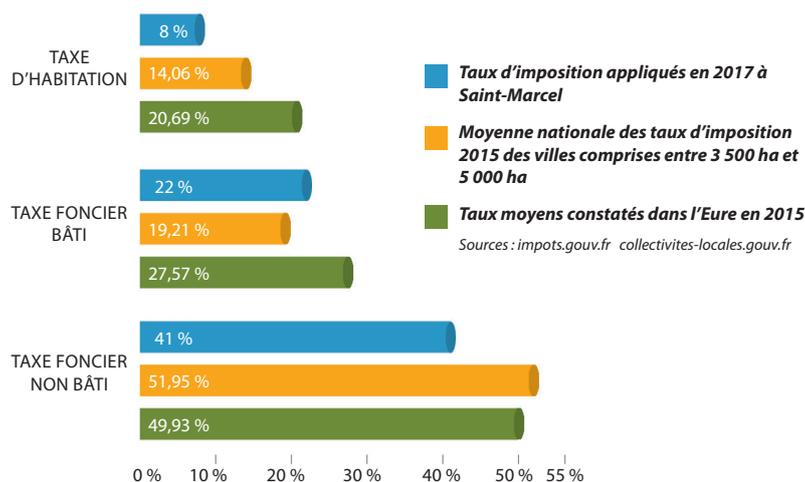


LE BUDGET PRIMITIF 2017

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT EN BAISSSE



COMPARATIF DES TAUX D'IMPOSITION



DES CHARGES SUPPLÉMENTAIRES

Les recettes fiscales 2017 seront à nouveau impactées par le prélèvement effectué par l'Etat (au profit de l'EPFN-Etablissement Public Financier de Normandie) du fait du non-respect en 2016 du taux requis de 25 % de logements sociaux.



DÉPENSES



6 175 507 EUROS
FONCTIONNEMENT
6 175 507 EUROS



1 920 300 EUROS
INVESTISSEMENT
1 920 300 EUROS

RECETTES

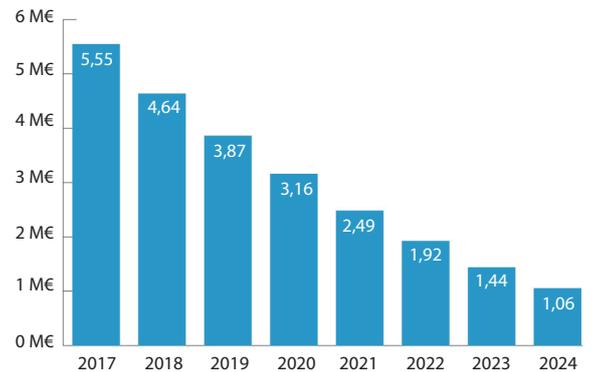


à noter

Au cours de l'année 2017, la commune doit reprendre en gestion certaines compétences qui étaient depuis 2003 prises en charge par la CAPE et qui sont retransférées au communes par SNA : la gestion intégrale du complexe sportif Léo Lagrange et du stade du COSEC depuis le 1er janvier 2017 puis, à compter de la rentrée de septembre 2017, la gestion du périscolaire. La gestion de ces services implique des dépenses budgétaires supplémentaires en 2017 (personnel, fonctionnement des structures, travaux d'investissement) compensées par des recettes complémentaires. Pour cela, au cours du 1er semestre 2017, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées doit être mise en place au sein de SNA afin de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées.

UN ENDETTEMENT EN BAISSÉ

La dette de la commune est classée comme non risquée selon les règles de la Charte de bonne conduite (1A de la grille Gissler). L'ensemble des emprunts ont été contractés à taux fixe. Afin d'optimiser la gestion de la dette et de réduire les frais financiers, une opération de refinancement de la dette sera menée en 2017 auprès des partenaires de la commune (Caisse d'épargne, Crédit agricole, Banque Postale...).



441 950 EUROS

MAINTIEN DES SUBVENTIONS

La commune maintient le soutien financier aux associations dont 210 000 € euros consacrés au CCAS. Outre ce soutien financier, les associations bénéficient de la mise à disposition gratuite d'équipements entretenus par la commune.

MUTUALISATION

Une coopération encore renforcée : mutualisation avec le CCAS, création de groupements de commandes avec SNA, Vernon, CCAS pour rationaliser les achats et garantir une commande publique efficace. ex : marché de fournitures de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire, travaux d'aménagement de la route de Chambray, approvisionnement en fournitures administratives, produits d'entretien...